
SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »



Séance du 21 novembre 2023

Sommaire

Sommaire	26
Présences	27
Ordre du jour	27
1. Affaires générales	
1.1 Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance.	28
2. Devis, modifications budgétaires et décomptes	
2.1 Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2021 et 2022.	29
2.2 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2022.	31
3. Divers	
3.1 Discussions et débat ouvert.	32

Présences

Membres en fonctions : 12 (Quorum requis : 7)
Membres présents : 10
Nombre de votants : 10 pour tous les points de l'ordre du jour

Membres présents : DALLO Daniel, délégué de Colmar-Berg
BONERT Paul, délégué de Diekirch
DERNEDEN Andy, délégué de Bettendorf
GLEIS Claude, délégué d'Erpeldange-sur-Sûre
KUFFER Frank, délégué d'Erpeldange-sur-Sûre
MERGEN Patrick, délégué de Bettendorf
SCHAAF Jean-Paul, délégué d'Ettelbruck
STEICHEN Bob, délégué d'Ettelbruck
WEILER Charel, délégué de Diekirch
ZEIMES Jean-Paul, délégué de Schieren

Membres absents : ARENDT Mandy, déléguée de Colmar-Berg
THILL Eric, délégué de Schieren

Assiste à la séance : GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat

Ordre du jour

Date et lieu de la séance : 21/11/2023
Annonce publique de la séance : 03/11/2023
Convocation des membres : 03/11/2023
Ouverture de la séance : 19h00
Fin de la séance : 20h45

Ordre du jour :

1. Affaires générales

1.1 Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance.

2. Devis, modifications budgétaires, et décomptes

2.1 Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2021 et 2022.

2.2 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2022.

3. Divers

3.1 Discussions et débat ouvert.

1.1 Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance.

Le comité du syndicat,

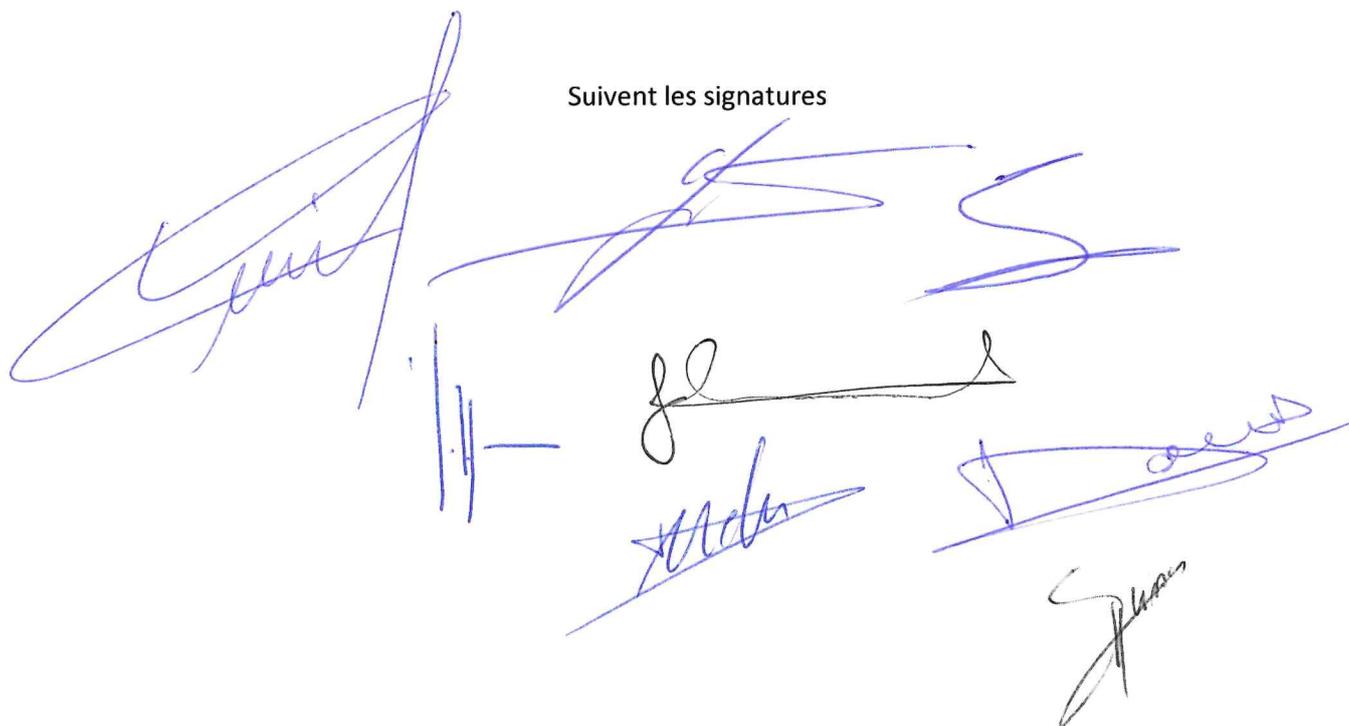
Vu le registre aux délibérations de la séance du comité syndical du 21 octobre 2023 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents ;

Approuve et signe le registre de la séance du 21 octobre 2023.

Suivent les signatures

The image shows several handwritten signatures in blue ink. There are approximately seven distinct signatures scattered across the page, some overlapping. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more blocky or stylized. The text 'Suivent les signatures' is printed in black above the signatures.

2.1 Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2021.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2021, présenté le 6 mai 2022 par le receveur communal ;

Vu le rapport de vérification du 20 juillet 2023 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2021 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1'106'798,26.- €	5'309'928,22.- €
Total des dépenses	740'455,73.- €	3'138'695,95.- €
Boni propre à l'exercice	366'342,53.- €	2'171'232,27.- €
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte 2020		
Mali du compte 2020		710'459,64.- €
Boni général	366'342,53.- €	1'460'772,63.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	366'342,53.- €	1'460'772,63.- €
Mali définitif		

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures,

2.2 Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2022.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2022, présenté le 25 mai 2023 par le receveur communal ;

Vu le rapport de vérification du 14 avril 2022 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2022 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	918'819,17.- €	4'212'537,29.- €
Total des dépenses	1'093'817,69.- €	3'021'940,19.- €
Boni propre à l'exercice		1'190'597,10.- €
Mali propre à l'exercice	174'998,52.- €	
Boni du compte 2021	366'342,53.- €	1'460'772,63.- €
Mali du compte 2021		
Boni général	191'344,01.- €	2'651'369,73.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	191'344,01.- €	2'651'369,73.- €
Mali définitif		

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures,

2.3 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2024.

Le comité du syndicat,

Vu les propositions du bureau relatives au budget rectifié de l'exercice 2023 et au budget de l'exercice 2024 dont les tableaux récapitulatifs se présentent comme suit ;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale ;

Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

Budget rectifié 2023

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1'357'558,08.- €	5'204'767,02.- €
Total des dépenses	1'308'814,37.- €	1'750'000,00.- €
Boni propre à l'exercice	48'743,71.- €	3'454'767,02.- €
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte 2022	191'344,01.- €	2'651'369,73.- €
Mali du compte 2022		
Boni général	240'087,72.- €	6'106'136,75.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni présumé fin 2023	240'087,72.- €	6'106'136,75.- €
Mali présumé fin 2023		

Budget 2024

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1'488'732,46.- €	10'580'062,80.- €
Total des dépenses	1'657'547,90.- €	500'000,00.- €
Boni propre à l'exercice		10'080'062,80.- €
Mali propre à l'exercice	186'815,44.- €	
Boni présumé fin 2023	240'087,72.- €	6'106'136,75.- €
Mali présumé fin 2023		
Boni général	53'272,28.- €	16'186'199,55.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	53'272,28.- €	16'186'199,55.- €
Mali définitif		

approuve à l'unanimité des voix

le budget rectifié de l'exercice 2023 et le budget de l'exercice 2024 du syndicat intercommunal « NORDSTAD ».

Suivent les signatures,

31

3.1 Divers.

Discussions et débat ouvert.

Monsieur Patrick Mergen a exprimé le souhait à ce que le point suivant soit ajouté au budget de l'exercice 2024.

- Engagement d'une personne responsable des archives communaux.

Le budget y relatif a été inscrit au budget de l'année 2024 sous l'article budgétaire suivant : 3/120/621000/99002 « Salaires bruts : employés publics et communaux ».

En revanche et sachant que la dépense y afférente ne concerne que trois des communes du syndicat intercommunal Nordstad, à savoir celles de Bettendorf, d'Erpeldange-sur-Sûre et de Schieren, une recette a été inscrite sous l'article budgétaire 2/120/744612/99001 « remboursement salaire d'un archiviste ».

Page vierge